

L'an deux mille vingt-quatre, quinze juillet, à 10h00, le Comité Syndical de Nouvelle-Aquitaine Mobilités, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la Présidence de **M. Renaud LAGRAVE**, son Président,

Convocation faite le 5 juillet 2024

Nombre de délégués en exercice : 47

Nombre de délégués présents : 14

Nombre de pouvoirs : 10

Nombre de voix : 104

Présents titulaires (13) :

Monsieur Frankie ANGEBAULT pour la Communauté urbaine du Grand Poitiers
Monsieur Benoist AULANIER représentant des Communautés de Communes
Monsieur Thierry AUROY-PEYTOU pour la Communauté d'agglomération Bergeracoise
Monsieur Michel CAPERAN pour le Syndicat Mixte Pau Béarn Pyrénées Mobilités
Monsieur Jean-Pierre ETCHEGARAY pour le Syndicat des Mobilités Pays Basque Adour
Monsieur Christophe FUMEY pour le Syndicat Sud-Gironde Mobilités
Monsieur Olivier GEORGIADES pour la Communauté d'agglomération du Grand Périgueux
Monsieur Renaud LAGRAVE pour la Région Nouvelle-Aquitaine
Monsieur Alain LECOINTE pour la Communauté d'agglomération du Niortais
Madame Claude MELLIER pour Bordeaux Métropole
Monsieur Nicolas PATRIARCHE pour le Syndicat Mixte Pau Béarn Pyrénées Mobilités
Monsieur Christian PRADAYROL pour la Communauté d'agglomération du Bassin de Brive
Monsieur Patrick ROUGEOT pour la Communauté d'agglomération du Grand Guéret

Présents suppléants (1) :

Monsieur Guillaume GARRIGUE pour Bordeaux Métropole

Pouvoirs (10) :

Monsieur Serge ARCOUT à Monsieur Jean-Pierre ETCHEGARAY
Madame Sylvie AUBERT à Monsieur Frankie ANGEBAULT
Monsieur Gérard BAGNOL à Monsieur Christian PRADAYROL
Monsieur Gilles BEGOUT à Monsieur Frankie ANGEBAULT
Monsieur Mathieu BERGE à Monsieur Renaud LAGRAVE
Monsieur Christophe DUPRAT à Madame Claude MELLIER
Monsieur Jacky EMON à Monsieur Renaud LAGRAVE
Monsieur Marc OXIBAR à Monsieur Thierry AUROY-PEYTOU
Monsieur Clément ROSSIGNOL-PUECH à Madame Claude MELLIER
Monsieur Dominique SIX à Monsieur Alain LECOINTE

Absents Excusés (34) :

Monsieur Serge ARCOUET pour le Syndicat des Mobilités Pays Basque Adour
Madame Sylvie AUBERT pour la Communauté urbaine du Grand Poitiers
Monsieur Bertrand AYRAL pour la Communauté d'agglomération de La Rochelle
Monsieur Gérard BAGNOL pour la Communauté d'agglomération du Bassin de Brive
Monsieur Claude BAUDIN pour la Communauté d'agglomération Royan Atlantique

Monsieur Gilles BEGOUT pour Limoges Métropole
Madame Pascale BELLE pour la Communauté d'agglomération du Grand Cognac
Monsieur Mathieu BERGÉ pour la Région Nouvelle-Aquitaine
Monsieur Philippe BUISSON pour la Communauté d'agglomération du Libournais
Madame Frédérique CHARPENEL pour la Communauté de communes Maremne Adour Côte Sud
Monsieur Jacques COLOMBIER pour la Région Nouvelle-Aquitaine
Monsieur Michel COUZIGOU pour la Communauté d'agglomération Val de Garonne
Monsieur Xavier DANÉY pour la Communauté d'agglomération du Bassin d'Arcachon Nord
Monsieur Philippe DELHOUME pour la Communauté d'agglomération de Saintes
Monsieur Alain DUBOURDIEU pour la Communauté d'agglomération du Grand Dax
Monsieur Christophe DUPRAT pour Bordeaux Métropole
Monsieur Jacky EMON pour la Région Nouvelle-Aquitaine
Monsieur Jean GALAND représentant des Départements
Monsieur Michel GERMANEAU pour la Communauté d'agglomération du Grand Angoulême
Madame Véronique GLEYZE pour le Communauté d'agglomération du Marsan
Monsieur Dany GRELLIER pour la Communauté d'agglomération du Bocage Bressuirais
Monsieur Nordine GUENDEZ pour Bordeaux Métropole
Monsieur Jean-François IRIGOYEN pour le Syndicat des Mobilités Pays Basque Adour
Monsieur Jean-Marie LAGEDAMONT pour Limoges Métropole
Monsieur Jean-Luc MARTIAL pour la Communauté d'agglomération du Grand Angoulême
Monsieur Hindeley MATTARD pour la Communauté d'agglomération du Grand Châtelleraut
Monsieur Frédéric MELLIER pour la Région Nouvelle-Aquitaine
Madame Line MEODE pour la Communauté d'agglomération de La Rochelle
Monsieur Stéphane MOTTIER pour la Communauté d'agglomération du Grand Périgueux
Monsieur Marc OXIBAR pour la Région Nouvelle-Aquitaine
Monsieur Didier PORTRON pour la communauté d'agglomération Rochefort Océan
Monsieur Daniel RINGENBACH pour la Communauté d'agglomération Tulle Agglo
Monsieur Clément ROSSIGNOL PUECH pour Bordeaux Métropole
Monsieur Dominique SIX pour la Communauté d'agglomération du Niortais

Secrétaire de séance :

Il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Comité. Madame Claude MELLIER est désignée, à l'unanimité, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, ce qu'elle accepte.

Le compte-rendu de la séance du 25 mars 2024 est adopté à l'unanimité.

SEANCE DU COMITE SYNDICAL DU 15 JUILLET 2024

DELIBERATION 2024_020 : AVIS DES COMITES DE BASSIN

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté du Préfet de la Gironde portant création du Syndicat Mixte Intermodal de Nouvelle-Aquitaine Mobilités,

Vu les statuts du Syndicat Mixte Nouvelle-Aquitaine Mobilités modifiés,

Vu le règlement intérieur du Syndicat Mixte Nouvelle-Aquitaine Mobilités,

Vu les délibérations n°2018_11 et 2024_006 des Comités Syndicaux du 29 octobre 2018 relative à la composition des bassins de mobilités et du 5 février 2024 relative à la désignation des délégués de bassin,

Considérant la volonté des membres du syndicat mixte Nouvelle-Aquitaine Mobilités d'avancer de façon concertée vers une meilleure articulation de leurs offres de transport respectives avec pour objectif de concevoir un réseau de transport « unique », hiérarchisé, lisible aux yeux des usagers et dépassant les frontières institutionnelles,

Considérant la nécessité de créer, aménager et équiper des lieux d'intermodalité permettant d'améliorer et de faciliter le parcours voyageur,

Considérant les résultats des études du Schéma Multimodal ainsi que des échanges issus des différents groupes de travail, comités techniques et ateliers,

Considérant la méthodologie proposée dans le cadre de l'étude "Hubs", à savoir :

- une phase de **diagnostic** visant à caractériser chaque hub en fonction de ses dynamiques territoriales et à identifier les potentiels et contraintes de chaque hub (état des lieux des services existants, aire de chalandise, potentiel captable),
- une phase de **définition** d'une typologie permettant de classer les hubs selon trois types (Rabattement, Connexion et Structurant) intégrant chacun 2 sous-catégories (niveau 1 et niveau 2),
- une phase de **définition** d'une politique de services déclinée en 3 niveaux de déploiement (Essentiel, Conseillé et Optionnel),

Considérant la déclinaison de cette démarche aux différentes échelles du syndicat mixte Nouvelle-Aquitaine Mobilités, à savoir au niveau régional comme au niveau des bassins de mobilités,

Considérant les avis favorables votés par l'ensemble des Comités de Bassin de Nouvelle-Aquitaine Mobilités réunis en avril, mai et juin 2024 sur :

- **l'adhésion de deux nouveaux membres au syndicat Nouvelle-Aquitaine Mobilités**
- **la typologie des hubs de mobilité à l'échelle de chaque bassin ;**
- **les listes des hubs sélectionnés pour l'étape 3.2.**

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, décide :

- **De valider les avis des Comités de Bassin de Nouvelle-Aquitaine Mobilités, joints en annexes de la présente délibération ;**

- **D'autoriser le Président à prendre tous les actes et mesures nécessaires à l'application de la présente délibération.**

Le Président,



Renaud LAGRAVE

Délais et voies de recours contentieux :

Recours gracieux ou recours contentieux : à effectuer dans un délai de 2 mois à compter de la notification des actes individuels ou collectifs ou de la publication des actes réglementaires. Le recours gracieux doit être adressé à l'autorité signataire/ Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux suivant la réponse de l'autorité signataire. L'absence de réponse à l'issue de 2 mois vaudra refus implicite et fera à nouveau courir le délai de recours contentieux. Le recours contentieux peut être directement au Tribunal Administratif. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

L'an deux mille vingt-quatre, le 10 avril, le Comité de Bassin Gironde Garonne du Syndicat Mixte Nouvelle-Aquitaine Mobilités s'est réuni en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Clément ROSSIGNOL-PUECH

Convocation faite le 2 avril 2024

Présents titulaires (7) :

Monsieur Benoist AULANIER pour la Communauté de Communes de Montesquieu
Monsieur Michel COUZIGOU pour la Communauté d'agglomération Val de Garonne
Monsieur Christophe FUMEY pour le Syndicat Sud-Gironde Mobilités
Monsieur Renaud LAGRAVE pour la Région Nouvelle-Aquitaine
Monsieur Frédéric MELLIER pour la Région Nouvelle-Aquitaine
Monsieur Edouard QUINTANO pour la Communauté de Communes Jalle Eau Bourde
Monsieur Clément ROSSIGNOL PUECH pour Bordeaux Métropole

Présents suppléants (2) :

Monsieur Christophe DUPRAT pour Bordeaux Métropole
Monsieur Thierry MARTY pour la Communauté d'agglomération du Libournais

Absents excusés (4) :

Monsieur Philippe BUISSON pour la Communauté d'agglomération du Libournais
Monsieur Xavier DANNEY pour la Communauté d'agglomération du Bassin d'Arcachon Nord
Monsieur Jean GALAND pour le Département de la Gironde
Monsieur Nordine GUENDEZ pour Bordeaux Métropole

AVIS 2024_01 : ADHESION DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BASSIN D'ARCACHON SUD (COBAS)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté du Préfet de la Gironde portant création du Syndicat Mixte Intermodal de Nouvelle-Aquitaine,

Vu les statuts du Syndicat Mixte Intermodal de Nouvelle-Aquitaine modifiés,

Vu les délibérations n°2018_11 et 2024_006 des Comités Syndicaux du 29 octobre 2018 relative à la composition des bassins de mobilités et du 5 février 2024 relative à la désignation des délégués de bassin,

Considérant la compétence obligatoire du syndicat mixte Nouvelle-Aquitaine Mobilités en matière de coordination des offres de transports de voyageurs de ses membres,

Considérant la volonté des membres du syndicat mixte Nouvelle-Aquitaine Mobilités d'avancer de façon concertée vers une meilleure articulation de leurs offres de transport respectives avec pour objectif de concevoir un réseau de transport « unique », hiérarchisé, lisible aux yeux des usagers et dépassant les frontières institutionnelles,

Considérant que les déplacements pendulaires sont de plus en plus imbriqués à l'échelle d'un bassin de mobilités, et non d'une seule agglomération,

Considérant la demande d'adhésion de la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Arcachon Sud (COBAS),

Le Comité de Bassin :

- **Donne un avis favorable à l'adhésion de la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Arcachon Sud au syndicat Nouvelle-Aquitaine Mobilités.**

**Le Président du Comité de Bassin
Gironde - Garonne,**

Clément ROSSIGNOL-PUECH

L'an deux mille vingt-quatre, le 10 avril, le Comité de Bassin Gironde Garonne du Syndicat Mixte Nouvelle-Aquitaine Mobilités s'est réuni en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Clément ROSSIGNOL-PUECH

Convocation faite le 2 avril 2024

Présents titulaires (7) :

Monsieur Benoist AULANIER pour la Communauté de Communes de Montesquieu
Monsieur Michel COUZIGOU pour la Communauté d'agglomération Val de Garonne
Monsieur Christophe FUMEY pour le Syndicat Sud-Gironde Mobilités
Monsieur Renaud LAGRAVE pour la Région Nouvelle-Aquitaine
Monsieur Frédéric MELLIER pour la Région Nouvelle-Aquitaine
Monsieur Edouard QUINTANO pour la Communauté de Communes Jalle Eau Bourde
Monsieur Clément ROSSIGNOL PUECH pour Bordeaux Métropole

Présents suppléants (2) :

Monsieur Christophe DUPRAT pour Bordeaux Métropole
Monsieur Thierry MARTY pour la Communauté d'agglomération du Libournais

Absents excusés (4) :

Monsieur Philippe BUISSON pour la Communauté d'agglomération du Libournais
Monsieur Xavier DANAY pour la Communauté d'agglomération du Bassin d'Arcachon Nord
Monsieur Jean GALAND pour le Département de la Gironde
Monsieur Nordine GUENDEZ pour Bordeaux Métropole

AVIS 2024_02 : TYPOLOGIE DES HUBS DE MOBILITE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté du Préfet de la Gironde portant création du Syndicat Mixte Intermodal de Nouvelle-Aquitaine,

Vu les statuts du Syndicat Mixte Intermodal de Nouvelle-Aquitaine modifiés,

Vu les délibérations n°2018_11 et 2024_006 des Comités Syndicaux du 29 octobre 2018 relative à la composition des bassins de mobilités et du 5 février 2024 relative à la désignation des délégués de bassin,

Considérant la compétence obligatoire du syndicat mixte Nouvelle-Aquitaine Mobilités en matière de coordination des offres de transports de voyageurs de ses membres,

Considérant la volonté des membres du syndicat mixte Nouvelle-Aquitaine Mobilités d'avancer de façon concertée vers une meilleure articulation de leurs offres de transport respectives avec pour objectif de concevoir un réseau de transport « unique », hiérarchisé, lisible aux yeux des usagers et dépassant les frontières institutionnelles,

Considérant la nécessité de créer, aménager et équiper des lieux d'intermodalité permettant d'améliorer et de faciliter le parcours voyageur,

Considérant les résultats des études du Schéma Multimodal et du RER Métropolitain, ainsi que des échanges issus des différents groupes de travail, comités techniques et ateliers,

Considérant la méthodologie proposée, à savoir :

- une phase de **diagnostic** visant à caractériser chaque hub en fonction de ses dynamiques territoriales et à identifier les potentiels et contraintes de chaque hub (état des lieux des services existants, aire de chalandise, potentiel captable),
- une phase de **définition** d'une typologie permettant de classer les hubs selon trois types (Rabatement, Connexion et Structurant) intégrant chacun 2 sous-catégories (niveau 1 et niveau 2),
- une phase de **définition** d'une politique de services déclinée en 3 niveaux de déploiement (Essentiel, Conseillé et Optionnel),

Considérant la déclinaison de cette démarche aux différentes échelles du syndicat mixte Nouvelle-Aquitaine Mobilités, à savoir au niveau régional comme au niveau des bassins de mobilités,

Le Comité de Bassin Gironde et Garonne donne un avis favorable :

- **Sur la typologie des hubs de mobilité (Annexe 1 du présent Avis) à l'échelle du bassin Gironde et Garonne ;**
- **Sur la poursuite de la concertation en ateliers territoriaux pour valider la politique et le dimensionnement des services ainsi que la liste des hubs sélectionnés pour l'étape suivante de pré-implantation des services.**

**Le Président du bassin Gironde -
Garonne,**

Clément ROSSIGNOL-PUECH

Annexe 1

Typologie

Hubs de rabattement

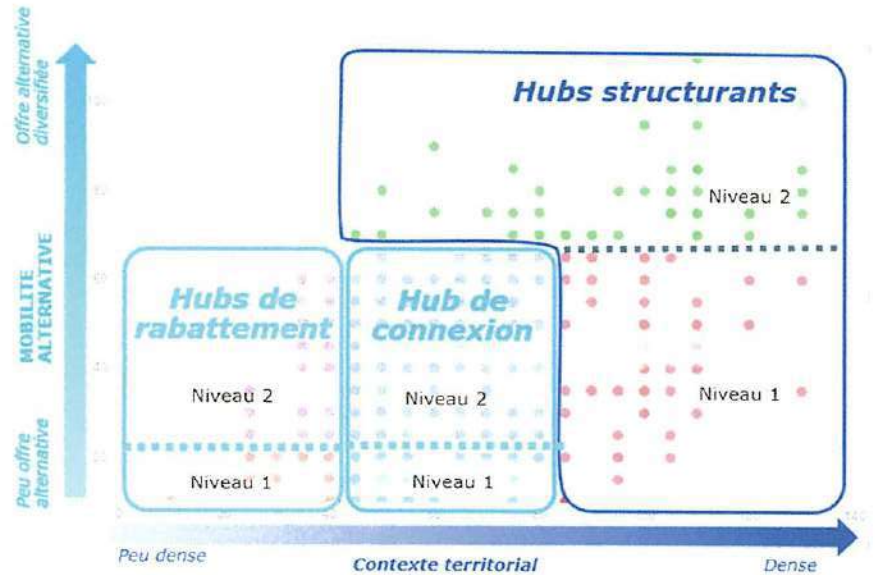
Porte d'entrée d'un territoire peu dense sur un réseau de transport. Selon le niveau d'offre, son aire d'attractivité est plus ou moins grande.

Hubs de connexion

Point de convergence de nombreux flux de déplacements qui peuvent se redistribuer vers d'autres destinations.

Hubs structurants

Point stratégique sur le territoire qui connecte et organise les échanges créant ainsi un effet d'attraction (régional selon les niveaux) et de centralisation (Emplois)



L'an deux mille vingt-quatre, le trente mai, le Comité de Bassin Sèvres Atlantique du Syndicat Mixte Nouvelle-Aquitaine Mobilités s'est réuni en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Bertrand AYRAL

Convocation faite le 22 mai 2024

Présents titulaires (3) :

- Monsieur AYRAL Bertrand pour la Communauté d'agglomération de La Rochelle
- Monsieur BODIN Jérôme pour la Communauté de Communes d'Aunis Atlantique
- Madame MÉODE Line pour la Communauté d'agglomération de La Rochelle

Excusés (6) :

- Monsieur Jacky EMON pour la Région Nouvelle-Aquitaine
- Monsieur GRELLIER Dany pour la Communauté d'agglomération du Bocage Bressuirais
- Monsieur LECOINTE Alain pour la Communauté d'agglomération du Niortais
- Monsieur LEJEUNE Etienne pour la Région Nouvelle-Aquitaine
- Monsieur PORTRON Didier pour la Communauté d'agglomération Rochefort Océan
- Monsieur SIX Dominique pour la Communauté d'agglomération du Niortais

AVIS 2024_01 : ADHESION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU THOUARSAIS AU SYNDICAT MIXTE NOUVELLE-AQUITAINE MOBILITES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté du Préfet de la Gironde portant création du Syndicat Mixte Intermodal de Nouvelle-Aquitaine,

Vu les statuts du Syndicat Mixte Intermodal de Nouvelle-Aquitaine Mobilités modifiés,

Vu les délibérations n°2018_011 du 29 octobre 2018 et n°2024_06 du 5 février 2024 du Comité Syndical, relatives à la composition des comités de bassin et à la désignation des délégués de bassin,

Vu la délibération n° V.3.2024-02-06-I01 du 6 février 2024 relative à la demande d'adhésion de la Communauté de Communes du Thouarsais au Syndicat mixte Nouvelle-Aquitaine Mobilités,

Considérant la compétence obligatoire du syndicat mixte Nouvelle-Aquitaine Mobilités en matière de coordination des offres de transports de voyageurs de ses membres,

Considérant la volonté des membres du syndicat mixte Nouvelle-Aquitaine Mobilités d'avancer de façon concertée vers une meilleure articulation de leurs offres de transport respectives avec pour objectif de concevoir un réseau de transport « unique », hiérarchisé, lisible aux yeux des usagers et dépassant les frontières institutionnelles,

Considérant que les déplacements pendulaires sont de plus en plus imbriqués à l'échelle d'un bassin de mobilités, et non d'une seule agglomération,

Le Comité de Bassin Sèvres Atlantique donne un favorable à :

- **L'adhésion de la Communauté de Communes du Thouarsais au Syndicat mixte Nouvelle-Aquitaine Mobilités.**

**Le Président du Comité de bassin
Sèvres Atlantique,**



Bertrand AYRAL

L'an deux mille vingt-quatre, le trente mai, le Comité de Bassin Sèvres Atlantique du Syndicat Mixte Nouvelle-Aquitaine Mobilités s'est réuni en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Bertrand AYRAL

Convocation faite le 22 mai 2024

Présents titulaires (3) :

- Monsieur AYRAL Bertrand pour la Communauté d'agglomération de La Rochelle
- Monsieur BODIN Jérôme pour la Communauté de Communes d'Aunis Atlantique
- Madame MEODE Line pour la Communauté d'agglomération de La Rochelle

Excusés (6) :

- Monsieur Jacky EMON pour la Région Nouvelle-Aquitaine
- Monsieur GRELLIER Dany pour la Communauté d'agglomération du Bocage Bressuirais
- Monsieur LECOINTE Alain pour la Communauté d'agglomération du Niortais
- Monsieur LEJEUNE Etienne pour la Région Nouvelle-Aquitaine
- Monsieur PORTRON Didier pour la Communauté d'agglomération Rochefort Océan
- Monsieur SIX Dominique pour la Communauté d'agglomération du Niortais

AVIS 2024_02 : TYPOLOGIE DES HUBS DE MOBILITE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté du Préfet de la Gironde portant création du Syndicat Mixte Intermodal de Nouvelle-Aquitaine,

Vu les statuts du Syndicat Mixte Intermodal de Nouvelle-Aquitaine Mobilités modifiés,

Vu les délibérations n°2018_011 du 29 octobre 2018 et n°2024_06 du 5 février 2024 du Comité Syndical, relatives à la composition des comités de bassin et à la désignation des délégués de bassin,

Considérant la compétence obligatoire du syndicat mixte Nouvelle-Aquitaine Mobilités en matière de coordination des offres de transports de voyageurs de ses membres,

Considérant la volonté des membres du syndicat mixte Nouvelle-Aquitaine Mobilités d'avancer de façon concertée vers une meilleure articulation de leurs offres de transport respectives avec pour objectif de concevoir un réseau de transport « unique », hiérarchisé, lisible aux yeux des usagers et dépassant les frontières institutionnelles,

Considérant la nécessité de créer, aménager et équiper des lieux d'intermodalité permettant d'améliorer et de faciliter le parcours voyageur,

Considérant les résultats des études du Schéma Multimodal ainsi que des échanges issus des différents groupes de travail, comités techniques et ateliers,

Considérant la méthodologie proposée dans le cadre de l'étude "hubs", à savoir :

- une phase de **diagnostic** visant à caractériser chaque hub en fonction de ses dynamiques territoriales et à identifier les potentiels et contraintes de chaque hub (état des lieux des services existants, aire de chalandise, potentiel captable),
- une phase de **définition** d'une typologie permettant de classer les hubs selon trois types (Rabatement, Connexion et Structurant) intégrant chacun 2 sous-catégories (niveau 1 et niveau 2),
- une phase de **définition** d'une politique de services déclinée en 3 niveaux de déploiement (Essentiel, Conseillé et Optionnel),

Considérant la déclinaison de cette démarche aux différentes échelles du syndicat mixte Nouvelle-Aquitaine Mobilités, à savoir au niveau régional comme au niveau des bassins de mobilités,

Le Comité de Bassin Sèvres Atlantique donne un avis favorable sur :

- **sur la typologie des hubs de mobilité (Annexe 1 du présent Avis) à l'échelle du bassin Sèvres Atlantique ;**
- **sur la consolidation technique de la liste des hubs retenus à l'étape suivante d'ici la validation en Comité Syndical du 1^{er} juillet 2024. (Annexe 1)**

Le Président du Comité de bassin
Sèvres Atlantique,



Bertrand AYRAL

Annexe 1

Typologie

Hubs de rabattement

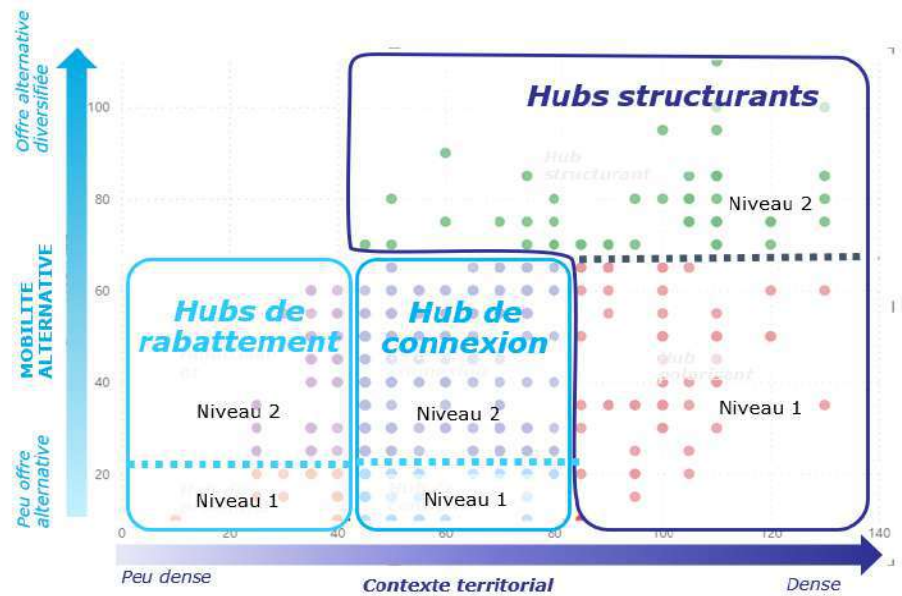
Porte d'entrée d'un territoire peu dense sur un réseau de transport. Selon le niveau d'offre, son aire d'attractivité est plus ou moins grande.

Hubs de connexion

Point de convergence de nombreux flux de déplacements qui peuvent se redistribuer vers d'autres destinations.

Hubs structurants

Point stratégique sur le territoire qui connecte et organise les échanges créant ainsi un effet d'attraction (régional selon les niveaux) et de centralisation (Emplois)



Liste des hubs

Hub routier	Argentonnay	CA du Bocage Bressuirais
Hub gare	Beauvoir-sur-Niort	CA du Niortais
Hub routier	Brèche	CA du Niortais
Hub gare	Bressuire	CA du Bocage Bressuirais
Hub gare	Cerizay	CA du Bocage Bressuirais
Hub gare	Châtelailлон	CA de la Rochelle
Hub routier	Echiré	CA du Niortais
Hub routier	Ferrières - Juillerie	CC Aunis Atlantique
Hub routier	Gare SNCF Marans	CC Aunis Atlantique
Hub routier	Gréffières	CA de la Rochelle
Hub gare	La Crèche	CC Haut Val de Sèvre
Hub routier	La Rochelle Belvédère	CA de la Rochelle
Hub gare	La Rochelle-Ville	CA de la Rochelle
Hub routier	Maisons Rouges	CA du Niortais
Hub routier	Mauléon	CA du Bocage Bressuirais
Hub gare	Mauzé	CA du Niortais
Hub routier	Melle	CC Mellois-en-Poitou
Hub routier	Moncoutant	CA du Bocage Bressuirais
Hub gare	Niort	CA du Niortais
Hub routier	Nueil-Les-Aubiers	CA du Bocage Bressuirais
Hub gare	Pamproux	CC Haut Val de Sèvre
Hub routier	Parthenay	CC de Parthenay-Gâtine
Hub routier	Pied de Fond	CA du Niortais
Hub routier	Prahecq	CA du Niortais
Hub gare	Rochefort	CA Rochefort Océan
Hub routier	Roy-Bry	CA Rochefort Océan
Hub gare	St-Laurent-de-la-Prée	CA Rochefort Océan
Hub gare	St-Maixent-l'Ecole	CC Haut Val de Sèvre
Hub gare	Surgères	CC Aunis Sud
Hub gare	Tonnay-Charente	CA Rochefort Océan
Hub routier	Usseau	CA de la Rochelle
Hub routier	Simone Veil	CA de la Rochelle
Hub routier	RD.108	CA de la Rochelle

L'an deux mille vingt-quatre, le 4 juin, le Comité de Bassin Landes Pyrénées du Syndicat Mixte Nouvelle-Aquitaine Mobilités s'est réuni en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Nicolas PATRIARCHE

Convocation faite le 27 mai 2024

Présents titulaires (3) :

- Monsieur DUBOURDIEU Alain pour la Communauté d'agglomération du Grand Dax
- Monsieur ETCHEGARAY Jean-Pierre pour le Syndicat des Mobilités Pays Basque Adour
- Monsieur PATRIARCHE Nicolas pour le Syndicat Mixte Pau Béarn Pyrénées Mobilité

Présents suppléants (1) :

- Madame BOURDIEU Marie-Christine pour la Communauté d'agglomération du Marsan

Absents excusés (6) :

- Monsieur BERGE Mathieu pour la Région Nouvelle-Aquitaine
- Monsieur CAPERAN Michel pour le Syndicat Mixte Pau Béarn Pyrénées Mobilités
- Madame CHARPENEL Frédérique pour la Communauté de communes Maremne Adour Côte Sud
- Madame GLEYZE Véronique pour la Communauté d'agglomération du Marsan
- Monsieur IRIGOYEN Jean-François pour le Syndicat des Mobilités Pays Basque Adour
- Monsieur LAGRAVE Renaud pour la Région Nouvelle-Aquitaine

AVIS 2024_01 : TYPOLOGIE DES HUBS DE MOBILITE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté du Préfet de la Gironde portant création du Syndicat Mixte Intermodal de Nouvelle-Aquitaine Mobilités,

Vu les statuts du Syndicat Mixte Intermodal de Nouvelle-Aquitaine Mobilités modifiés,

Vu les délibérations n°2018_11 et 2024_006 des Comités Syndicaux du 29 octobre 2018 relative à la composition des bassins de mobilités et du 5 février 2024 relative à la désignation des délégués de bassin,

Considérant la compétence obligatoire du syndicat mixte Nouvelle-Aquitaine Mobilités en matière de coordination des offres de transports de voyageurs de ses membres,

Considérant la volonté des membres du syndicat mixte Nouvelle-Aquitaine Mobilités d'avancer de façon concertée vers une meilleure articulation de leurs offres de transport respectives avec pour objectif de concevoir un réseau de transport « unique », hiérarchisé, lisible aux yeux des usagers et dépassant les frontières institutionnelles,

Considérant la nécessité de créer, aménager et équiper des lieux d'intermodalité permettant d'améliorer et de faciliter le parcours voyageur,

Considérant les résultats des études du Schéma Multimodal ainsi que des échanges issus des différents groupes de travail, comités techniques et ateliers,

Considérant la méthodologie proposée, à savoir :

- une phase de **diagnostic** visant à caractériser chaque hub en fonction de ses dynamiques territoriales et à identifier les potentiels et contraintes de chaque hub (état des lieux des services existants, aire de chalandise, potentiel captable),
- une phase de **définition** d'une typologie permettant de classer les hubs selon trois types (Rabattement, Connexion et Structurant) intégrant chacun 2 sous-catégories (niveau 1 et niveau 2),
- une phase de **définition** d'une politique de services déclinée en 3 niveaux de déploiement (Essentiel, Conseillé et Optionnel),

Considérant la déclinaison de cette démarche aux différentes échelles du syndicat mixte Nouvelle-Aquitaine Mobilités, à savoir au niveau régional comme au niveau des bassins de mobilités,

Le Comité de Bassin Landes - Pyrénées donne un avis favorable :

- **sur la typologie des hubs de mobilité (Annexe 1 du présent Avis) à l'échelle du bassin Sèvres Atlantique ;**
- **sur la consolidation technique de la liste des hubs retenus à l'étape suivante d'ici la validation en Comité Syndical du 1^{er} juillet 2024.**

**Le Président du bassin
Landes - Pyrénées,**



Nicolas PATRIARCHE

Annexe 1

Typologie

Hubs de rabattement

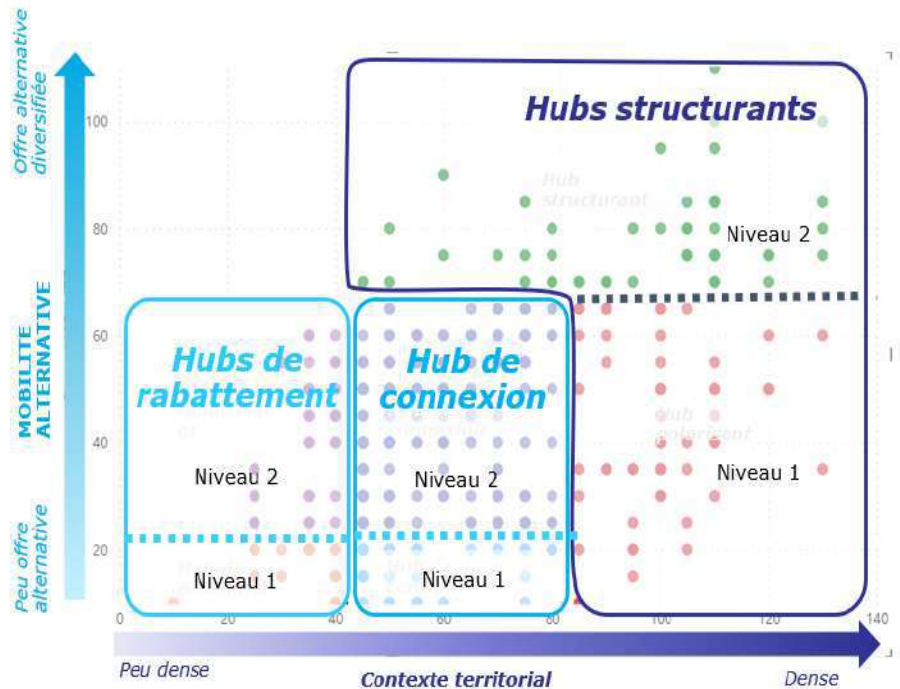
Porte d'entrée d'un territoire peu dense sur un réseau de transport. Selon le niveau d'offre, son aire d'attractivité est plus ou moins grande.

Hubs de connexion

Point de convergence de nombreux flux de déplacements qui peuvent se redistribuer vers d'autres destinations.

Hubs structurants

Point stratégique sur le territoire qui connecte et organise les échanges créant ainsi un effet d'attraction (régional selon les niveaux) et de centralisation (Emplois)





Liste des hubs

BM	fonction	libelle	EPCI
BM Landes et Pyrénées	Hub gare	Artix	CC de Lacq-Orthez
BM Landes et Pyrénées	Hub gare	Bayonne	CA du Pays Basque
BM Landes et Pyrénées	Hub gare	Bidarray-Pont-Noblia	CA du Pays Basque
BM Landes et Pyrénées	Hub gare	Bidart	CA du Pays Basque
BM Landes et Pyrénées	Hub routier	Briscous	CA du Pays Basque
BM Landes et Pyrénées	Hub routier	Capbreton - Cigales Gare	CC Maremne Adour Côte Sud
BM Landes et Pyrénées	Hub gare	Coarraze-Nay	CC Pays de Nay
BM Landes et Pyrénées	Hub gare	Gan	CA Pau Béarn Pyrénées
BM Landes et Pyrénées	Hub gare	Halsou-Larressore	CA du Pays Basque
BM Landes et Pyrénées	Hub gare	Hendaye	CA du Pays Basque
BM Landes et Pyrénées	Hub gare	Labenne	CC Maremne Adour Côte Sud
BM Landes et Pyrénées	Hub gare	Labouheyre	CC Cœur Haute Lande
BM Landes et Pyrénées	Hub gare	Les Deux Jumeaux	CA du Pays Basque
BM Landes et Pyrénées	Hub routier	Maignon	CA du Pays Basque
BM Landes et Pyrénées	Hub routier	Mauléon-Licharre - Gare	CA du Pays Basque
BM Landes et Pyrénées	Hub gare	Mont-de-Marsan	CA Mont-de-Marsan Agglomération
BM Landes et Pyrénées	Hub gare	Morcenx	CC du Pays Morcenais
BM Landes et Pyrénées	Hub routier	Morlaas	CC du Nord Est Béarn
BM Landes et Pyrénées	Hub gare	Oloron-Ste-Marie	CC du Haut Béarn
BM Landes et Pyrénées	Hub gare	Orthez	CC de Lacq-Orthez
BM Landes et Pyrénées	Hub gare	Ossès-St-Martin-d'Arrossa	CA du Pays Basque
BM Landes et Pyrénées	Hub routier	Pl. St Pierre	CA du Grand Dax
BM Landes et Pyrénées	Hub routier	Place des basques	CA du Pays Basque
BM Landes et Pyrénées	Hub gare	Puyoô	CC de Lacq-Orthez
BM Landes et Pyrénées	Hub routier	Serres-Castet	CC des Luys en Béarn
BM Landes et Pyrénées	Hub routier	Soorts-Hossegor	CC Maremne Adour Côte Sud
BM Landes et Pyrénées	Hub gare	St-Jean-de-Luz-Ciboure	CA du Pays Basque
BM Landes et Pyrénées	Hub gare	St-Jean-Pied-de-Port	CA du Pays Basque
BM Landes et Pyrénées	Hub routier	Tarnos - Mairie	CC du Seignanx
BM Landes et Pyrénées	Hub gare	Urt	CA du Pays Basque
BM Landes et Pyrénées	Hub gare	Villefranque	CA du Pays Basque
BM Landes et Pyrénées	Hub gare	Ychoux	CC des Grands Lacs
BM Landes et Pyrénées	Hub gare	Tarnos (place Moura)	CA du Pays Basque
BM Landes et Pyrénées	Hub gare	Lahonce	CA du Pays Basque
BM Landes et Pyrénées	hub routier	P+r Garros (Tarnos RD 810)	CC du Seignanx
BM Landes et Pyrénées	hub routier	P+r Bayonne Nord (RD 817 CC Leclerc)	CA du Pays Basque
BM Landes et Pyrénées	hub routier	P+r Iraty (RD 810)	CA du Pays Basque
BM Landes et Pyrénées	hub routier	P+r Makila (Bassussary RD 932)	CA du Pays Basque
BM Landes et Pyrénées	hub routier	P+r Baroilhet (RD 810 échangeur A63 n°	CA du Pays Basque

L'an deux mille vingt-quatre, le treize juin, le Comité de Bassin Limousin Périgord du Syndicat Mixte Nouvelle-Aquitaine Mobilités s'est réuni en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Gilles BEGOUT

Convocation faite le 5 juin 2024

Présents titulaires (5) :

- Monsieur AUROY-PEYTOUT Thierry pour la Communauté d'agglomération Bergeracoise
- Monsieur BEGOUT Gilles pour Limoges Métropole
- Monsieur GEORGIADDES Olivier pour la Communauté d'agglomération de Grand Périgueux
- Monsieur RINGENBACH Daniel pour la Communauté d'agglomération Tulle Agglo
- Monsieur ROUGEOT Patrick pour la Communauté d'agglomération du Grand Guéret

Absents excusés (6) :

- Monsieur BAGNOL Gérard pour la Communauté d'agglomération du Bassin de Brive
- Monsieur EMON Jacky pour Région Nouvelle-Aquitaine
- Monsieur LAGEDAMONT Jean-Marie pour Limoges Métropole
- Monsieur LEJEUNE Etienne pour la Région Nouvelle-Aquitaine
- Monsieur MOTTIER Stéphane pour la Communauté d'agglomération de Grand Périgueux
- Monsieur PRADAYROL Christian pour la Communauté d'agglomération du Bassin de Brive

AVIS 2024_01 : TYPOLOGIE DES HUBS DE MOBILITE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté du Préfet de la Gironde portant création du Syndicat Mixte Intermodal de Nouvelle-Aquitaine Mobilités,

Vu les statuts du Syndicat Mixte Intermodal de Nouvelle-Aquitaine Mobilités modifiés,

Vu les délibérations n°2018_11 et 2024_006 des Comités Syndicaux du 29 octobre 2018 relative à la composition des bassins de mobilités et du 5 février 2024 relative à la désignation des délégués de bassin,

Considérant la compétence obligatoire du syndicat mixte Nouvelle-Aquitaine Mobilités en matière de coordination des offres de transports de voyageurs de ses membres,

Considérant la volonté des membres du syndicat mixte Nouvelle-Aquitaine Mobilités d'avancer de façon concertée vers une meilleure articulation de leurs offres de transport respectives avec pour objectif de concevoir un réseau de transport « unique », hiérarchisé, lisible aux yeux des usagers et dépassant les frontières institutionnelles,

Considérant la nécessité de créer, aménager et équiper des lieux d'intermodalité permettant d'améliorer et de faciliter le parcours voyageur,

Considérant les résultats des études du Schéma Multimodal ainsi que des échanges issus des différents groupes de travail, comités techniques et ateliers,

Considérant la méthodologie proposée, à savoir :

- une phase de **diagnostic** visant à caractériser chaque hub en fonction de ses dynamiques territoriales et à identifier les potentiels et contraintes de chaque hub (état des lieux des services existants, aire de chalandise, potentiel captable),
- une phase de **définition** d'une typologie permettant de classer les hubs selon trois types (Rabattement, Connexion et Structurant) intégrant chacun 2 sous-catégories (niveau 1 et niveau 2),
- une phase de **définition** d'une politique de services déclinée en 3 niveaux de déploiement (Essentiel, Conseillé et Optionnel),

Considérant la déclinaison de cette démarche aux différentes échelles du syndicat mixte Nouvelle-Aquitaine Mobilités, à savoir au niveau régional comme au niveau des bassins de mobilités,

Le Comité de Bassin Limousin Périgord donne un avis favorable :

- **Sur la typologie des hubs de mobilité (Annexe 1 du présent Avis) à l'échelle du bassin Limousin Périgord ;**
- **Sur la liste des hubs sélectionnés pour l'étape 3.2 (Annexe 1 du présent Avis) ;**

Le Président du bassin

Limousin - Périgord,



Gilles BEGOUT

Annexe 1

Typologie

Hubs de rabattement

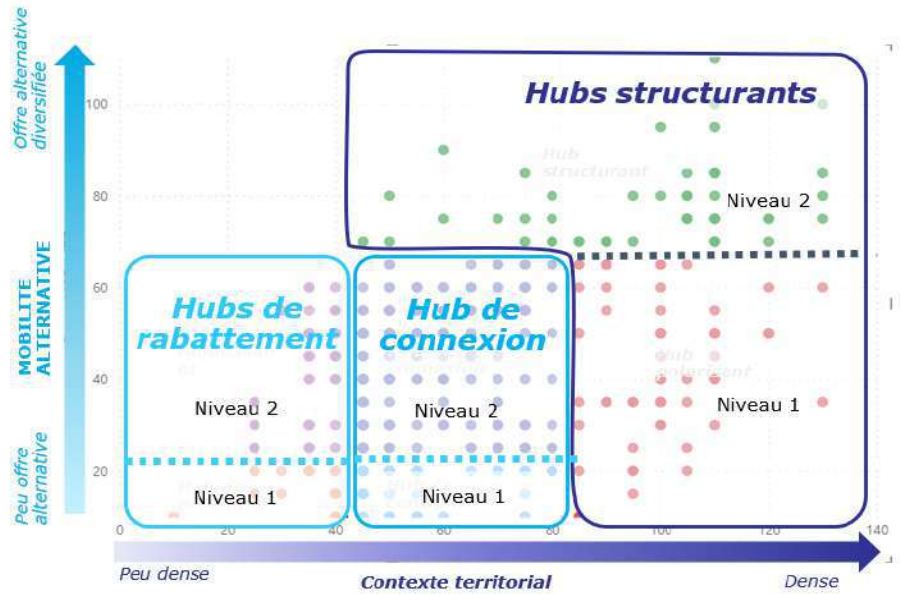
Porte d'entrée d'un territoire peu dense sur un réseau de transport. Selon le niveau d'offre, son aire d'attractivité est plus ou moins grande.

Hubs de connexion

Point de convergence de nombreux flux de déplacements qui peuvent se redistribuer vers d'autres destinations.

Hubs structurants

Point stratégique sur le territoire qui connecte et organise les échanges créant ainsi un effet d'attraction (régional selon les niveaux) et de centralisation (Emplois)



Liste des hubs

fonction	libelle	EPCI
Hub gare	Aixe-sur-Vienne	CC du Val de Vienne
Hub gare	Allasac	CA du Bassin de Brive
Hub gare	Bergerac	CA Bergeracoise
Hub routier	Brive Laroche	CA du Bassin de Brive
Hub routier	Châlus - Belvédère	CC Pays de Nexon Monts de Chalus
Hub gare	Corrèze	CA Tulle Agglo
Hub gare	Guéret	CA du Grand Guéret
Hub routier	La Beylive	CA Bergeracoise
Hub gare	Lamonzie-St-Martin	CA Bergeracoise
Hub gare	Marsac-sur-l'Isle	CA Le Grand Périgueux
Hub gare	Niversac	CA Le Grand Périgueux
Hub gare	Objat	CA du Bassin de Brive
Hub gare	Périgueux	CA Le Grand Périgueux
Hub gare	Sarlat	CC Sarlat-Périgord Noir
Hub routier	Seilhac - Place horloge	CA Tulle Agglo
Hub gare	Solignac-Le Vigen	CU Limoges Métropole
Hub gare	St-Yrieix	CC du Pays de Saint-Yrieix
Hub gare	Terrasson	CC Terrassonnais Haut Périgord Noir
Hub routier	Tourny	CA Le Grand Périgueux
Hub gare	Tulle	CA Tulle Agglo
Hub gare	Ussel	CC Haute-Corrèze Communauté
Hub routier	Vallade	CA Bergeracoise
Hub routier	Zone ANS	CA Bergeracoise
Hub routier	Parking relais des 3 Provinces	CA du Bassin de Brive

L'an deux mille vingt-quatre, le treize juin, le Comité de Bassin Vienne Charentes du Syndicat Mixte Nouvelle-Aquitaine Mobilités s'est réuni en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Frankie ANGEBAULT

Convocation faite le 5 juin 2024

Présents titulaires (3) :

- Monsieur ANGEBAULT Frankie pour La Communauté Urbaine du Grand Poitiers
- Monsieur GERMANEAU Michel pour la Communauté d'agglomération du Grand Angoulême
- Monsieur MATTARD Hindeley pour la Communauté d'agglomération de Grand Châtellerault

Présents suppléants (2) :

- Monsieur ALIX Matthieu pour la Communauté d'agglomération du Grand Angoulême
- Madame ROY Nicole pour la Communauté d'agglomération du Grand Cognac

Absents excusés (8) :

- Madame AUBERT Sylvie pour la Communauté Urbaine du Grand Poitiers
- Monsieur BAUDIN Claude pour la Communauté d'agglomération Royan Atlantique
- Madame BELLE Pascale pour la Communauté d'agglomération du Grand Cognac
- Monsieur DELHOUME Philippe pour la Communauté d'agglomération de Saintes
- Monsieur DUSSOUL Jean-Jacques pour la Communauté de communes Haut Poitou
- Monsieur EMON Jacky pour la Région Nouvelle-Aquitaine
- Monsieur LEJEUNE Etienne pour la Région Nouvelle-Aquitaine
- Monsieur MARTIAL Jean-Luc pour la Communauté d'agglomération du Grand Angoulême

AVIS 2024_01 : TYPOLOGIE DES HUBS DE MOBILITE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté du Préfet de la Gironde portant création du Syndicat Mixte Intermodal de Nouvelle-Aquitaine Mobilités,

Vu les statuts du Syndicat Mixte Intermodal de Nouvelle-Aquitaine Mobilités modifiés,

Vu les délibérations n°2018_11 et 2024_006 des Comités Syndicaux du 29 octobre 2018 relative à la composition des bassins de mobilités et du 5 février 2024 relative à la désignation des délégués de bassin,

Considérant la compétence obligatoire du syndicat mixte Nouvelle-Aquitaine Mobilités en matière de coordination des offres de transports de voyageurs de ses membres,

Considérant la volonté des membres du syndicat mixte Nouvelle-Aquitaine Mobilités d'avancer de façon concertée vers une meilleure articulation de leurs offres de transport respectives avec pour objectif de concevoir un réseau de transport « unique », hiérarchisé, lisible aux yeux des usagers et dépassant les frontières institutionnelles,

Considérant la nécessité de créer, aménager et équiper des lieux d'intermodalité permettant d'améliorer et de faciliter le parcours voyageur,

Considérant les résultats des études du Schéma Multimodal ainsi que des échanges issus des différents groupes de travail, comités techniques et ateliers,

Considérant la méthodologie proposée, à savoir :

- une phase de **diagnostic** visant à caractériser chaque hub en fonction de ses dynamiques territoriales et à identifier les potentiels et contraintes de chaque hub (état des lieux des services existants, aire de chalandise, potentiel captable),
- une phase de **définition** d'une typologie permettant de classer les hubs selon trois types (Rabattement, Connexion et Structurant) intégrant chacun 2 sous-catégories (niveau 1 et niveau 2),
- une phase de **définition** d'une politique de services déclinée en 3 niveaux de déploiement (Essentiel, Conseillé et Optionnel),

Considérant la déclinaison de cette démarche aux différentes échelles du syndicat mixte Nouvelle-Aquitaine Mobilités, à savoir au niveau régional comme au niveau des bassins de mobilités,

Le Comité de Bassin Vienne Charentes donne un avis favorable :

- **Sur la typologie des hubs de mobilité (Annexe 1 du présent Avis) à l'échelle du bassin Vienne Charentes ;**
- **Sur la liste des hubs sélectionnés pour l'étape 3.2 (Annexe 1 du présent Avis) ;**

**Le Président du bassin
Vienne - Charentes,**

Frankie ANGEBAULT



Annexe 1

Typologie

Hubs de rabattement

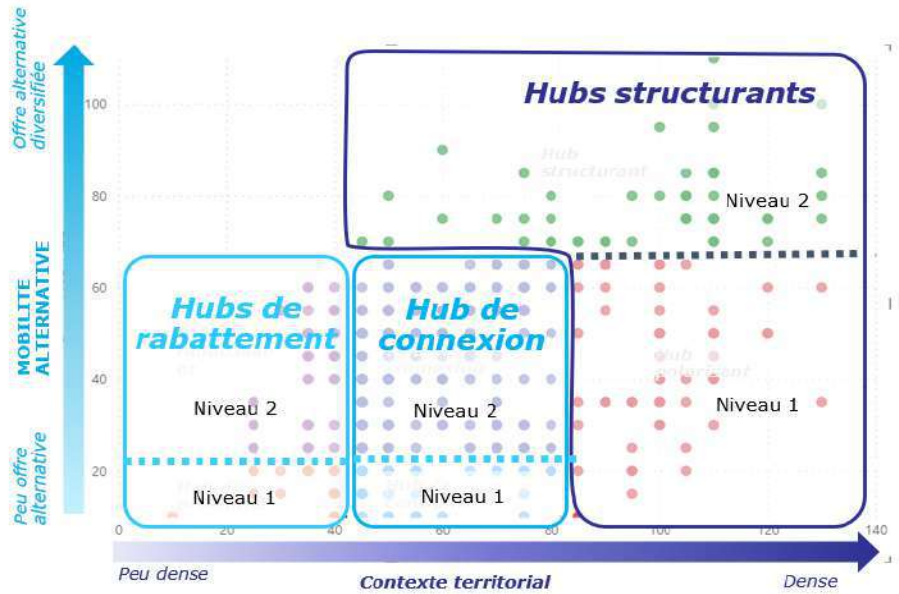
Porte d'entrée d'un territoire peu dense sur un réseau de transport. Selon le niveau d'offre, son aire d'attractivité est plus ou moins grande.

Hubs de connexion

Point de convergence de nombreux flux de déplacements qui peuvent se redistribuer vers d'autres destinations.

Hubs structurants

Point stratégique sur le territoire qui connecte et organise les échanges créant ainsi un effet d'attraction (régional selon les niveaux) et de centralisation (Emplois)



Liste des Hubs

Hub routier	Aire d'échange du bellay	CC du Pays Loudunais
Hub gare	Angoulême	CA du Grand Angoulême
Hub gare	Chasseneuil (Vienne)	CU du Grand Poitiers
Hub routier	Chasseneuil-sur-Bonnieure	CC de Charente Limousine
Hub gare	Châtelleraut	CA Grand Châtelleraut
Hub gare	Cognac	CA du Grand Cognac
Hub gare	Dangé	CA Grand Châtelleraut
Hub gare	Dissay	CU du Grand Poitiers
Hub gare	Ingrandes-sur-Vienne	CA Grand Châtelleraut
Hub gare	Jaunay-Clan	CU du Grand Poitiers
Hub gare	La Couronne	CA du Grand Angoulême
Hub routier	La Roche Posay	CA Grand Châtelleraut
Hub gare	La Tricherie	CU du Grand Poitiers
Hub routier	Lenclouire	CA Grand Châtelleraut
Hub gare	Ligugé	CU du Grand Poitiers
Hub gare	Lusignan	CU du Grand Poitiers
Hub routier	Lycée Cordouan	CA Royan Atlantique
Hub gare	Montmorillon	CC Vienne et Gartempe
Hub gare	Naintré-les-Barres	CA Grand Châtelleraut
Hub gare	Pons	CC de la Haute Saintonge
Hub gare	Rouillé	CU du Grand Poitiers
Hub gare	Royan	CA Royan Atlantique
Hub gare	Saint Benoit	CU du Grand Poitiers
Hub gare	Saintes	CA de Saintes
Hub gare	Saujon	CA Royan Atlantique
Hub gare	St-Jean-d'Angély	CC des Vals de Saintonge Communauté
Hub gare	Vivonne	CC des Vallées du Clain
Hub routier	Saint-Michel Girac	CA du Grand Angoulême
Hub routier	Soyaux Les Effamiers	CA du Grand Angoulême
Hub routier	Champniers Les Montagnes	CA du Grand Angoulême
Hub routier	Saint Yriex secteur Euratlantic / RN 141	CA du Grand Angoulême
Hub routier	Angoulême Ma Campagne	CA du Grand Angoulême
Hub routier	L'Isle d'Espagnac Carat	CA du Grand Angoulême
Hub routier	Bonneuil-Matours	CA Grand Châtelleraut